

N°15

ASSEMBLEE GENERALE DES MARCHEURS DE LACHAUD :

Le 15 octobre 2022 à 18 heures s'est tenue l'assemblée générale dans les locaux de la mairie. Les membres étaient présents en majorité. Le bilan moral et le bilan financier sont positifs et ont été votés à l'unanimité. Le montant de la cotisation annuelle est de 15 euros.

Des marches sont organisées tous les 15 jours. Le 03 septembre 2023 marche annuelle de l'association à Lachaud.

Election du bureau : Présidente Christine LASSAGNE, Trésorier Daniel SOULIER et secrétaire Marie-Thérèse TOURNAYRE. La réunion s'est terminée par une petite collation.



DEPART EN RETRAITE DE BERNARD PASCAL :

Après 20 années passées au service de notre commune en tant qu'agent technique principal, Bernard bénéficie de ses droits à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2022. Nous le remercions et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022 :

La commémoration du 11 novembre 1918 et jour de l'anniversaire de l'armistice a eu lieu le 6 novembre 2022 à Vissac. Mme Le Maire, dans son allocution, est revenue sur le sens de la journée commémorative du 11 novembre, date où l'armistice est signé dans le but de négocier la fin des hostilités. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles le 28 juin 1919 que l'arrêt de la guerre est actée.

L'idée d'honorer un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916 au moment de la bataille de Verdun. Le 8 novembre 1920, un loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié « mort au champ d'honneur ». Représentant anonyme de la foule des « poilus », le soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris. Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions André Maginot allume pour la première fois la flamme du souvenir. Depuis elle est ravivée tous les soirs à 18h30. En parallèle, de 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés en France et deviennent des lieux de commémorations de la grande guerre au niveau de chaque commune. Ils sont une réponse à la demande mémorielle des familles. **En 1922, le 11 novembre est déclaré fête nationale.** Tous les morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce jour, un hommage est aussi rendu à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Le monde est convaincu en 1918 que la première guerre mondiale doit être la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il est advenu de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.



TRAVAUX COMMUNE :



Les travaux du mur de Vailhac sont terminés.

LOI MONTAGNE



La loi " Montagne", loi n° 2016-1888 et le décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 rendent obligatoires des équipements spéciaux au sein des 34 départements dont la Haute-Loire située dans les massifs montagneux à compter du 1er novembre. Ceci s'applique à tout type de véhicule.

HALLOWEEN : enfants d'Auteyrac



COMITÉ DES FÊTES :

Le comité des fêtes de Vissac-Auteyrac organise son concours de belote le dimanche 27 novembre 2022 à 14h00 à la salle des fêtes de Lachaud.

TELETHON :



Dans le cadre du Téléthon, la mairie de Siaugues recherche des bénévoles pour la vente de viennoiseries sur la commune de Vissac-Auteyrac le samedi 03 décembre 2022 : contacter Tiphonie Enoux, téléphone 04/71/74/23/68
mail : siaugues.communication@orange.fr

Pour recevoir l'Actu par mail...

Adresser votre demande à la mairie par mail : mairie-vissac-auteyrac@orange.fr

Ou par téléphone : 04 71 74 21 03